



Aidez nous svp, licenciement abusif?

Par **chava**, le **31/03/2008** à **19:52**

Bonjour,

Ma soeur a eu une promesse d'embauche dans la restauration. Quelques jours avant d'aller signer son contrat, l'employeur l'appelle en lui disant changement de programme, on te prend d'abord 2 mois en contrat formation. Elle a commencé le 28 février 2008, et à ce jour elle n'a toujours pas été payée, elle n'a pas non plus eu d'exemplaire de son contrat après l'avoir réclamé tous les jours. Aujourd'hui même, son manager la convoque, il lui tend un papier en lui disant, "il faut que tu signes ce papier on ne te garde pas tu ne conviens pas à ce poste" sans aucune autre explication. Elle n'a pas fait de faute professionnelle, elle a toujours été ponctuelle, souriante et polie avec les clients. Nous ne comprenons pas ce revirement de situation soudain. Alors en plus, elle est virée alors qu'elle n'a pas de contrat et qu'elle n'a jamais eu de paye. Ce procédé est-il légal? quels recours avons nous? Merci de vos réponses